

Quelle subvention* pour quelle action?

**MONTANTS
2022**

I. Analyser son bâtiment et planifier son projet

	Villa	Immeuble
CECB® Plus	1'000 CHF	1'500 CHF
Audit énergétique hors catégories CECB®		2'000 CHF
Assistance à maîtrise d'ouvrage	3'000 CHF	6'000 CHF

2. Réduire la consommation énergétique

Isolation des murs ou de la toiture	$U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$ 50 CHF/m ²	$U \leq 0.15 \text{ W/m}^2\text{K}$ 80 CHF/m ²
Bonus pour l'atteinte de la classe CECB®	Enveloppe: C 30 CHF/m ² SRE	Enveloppe: B 40 CHF/m ² SRE
Bonus pour l'atteinte du standard Minergie®	Minergie 40 CHF/m ² SRE	Minergie-P 60 CHF/m ² SRE
Installation de ventilation avec récupération d'énergie		2'400 CHF/unité d'hab.

Les fenêtres ou éléments d'enveloppe contre les locaux non chauffés ne sont pas subventionnés seuls.

3. Augmenter la production d'énergie renouvelable

Capteurs solaires thermiques	Eau chaude villa 4'000 CHF	Immeuble ou appoint chauffage 2'500 CHF + 500 CHF/kW
Capteurs solaires thermiques en cas d'isolation de la toiture ou d'installation d'un chauffage renouvelable	8'000 CHF	5'000 CHF + 1'000 CHF/kW

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques est subventionnée au niveau national par Pronovo. Il est conseillé d'effectuer cette étape en même temps qu'une rénovation de toiture. Plus d'informations sur www.pronovo.ch

Une fois le bâtiment bien isolé, le chauffage devrait être remplacé par une installation moins puissante et alimentée par une énergie renouvelable. ➡ Voir au verso

3a. Remplacer son chauffage électrique

	Villa	Immeuble
Chaudière à bûches ou poêle avec réservoir journalier	6'500 CHF	6'500 CHF
Chaudière à bois automatique ≤ 70 kW	12'500 CHF	6'500 CHF + 300 CHF/kW
Pompe à chaleur air/eau	7'500 CHF	375 CHF/kW
Pompe à chaleur sol/eau	22'000 CHF	4'000 CHF + 900 CHF/kW
Raccordement à un réseau de chauffage	9'000 CHF	7'200 CHF + 90 CHF/kW
Création d'un réseau de distribution hydraulique	10'000 CHF	500 CHF/kW

3b. Remplacer son chauffage à mazout/gaz

	Villa	Immeuble
Chaudière à bûches ou poêle avec réservoir journalier	4'500 CHF	4'500 CHF
Chaudière à bois automatique ≤ 70 kW	8'500 CHF	4'500 CHF + 200 CHF/kW
Pompe à chaleur air/eau	5'000 CHF	250 CHF/kW
Pompe à chaleur sol/eau	15'000 CHF	3'000 CHF + 600 CHF/kW
Raccordement à un réseau de chauffage	6'000 CHF	4'800 CHF + 60 CHF/kW
Création d'un réseau de distribution hydraulique	10'000 CHF	500 CHF/kW

Alternative: Tout rénover d'un coup ou construire avec label

(montants par m² SRE selon le type d'habitation)

	Villa	Immeuble	Autres
Rénovation Minergie®	100 CHF	60 CHF	40 CHF
Rénovation Minergie-P	155 CHF	90 CHF	65 CHF
Rénovation CECB® enveloppe: C / globale: B	90 CHF	50 CHF	35 CHF
Rénovation CECB® enveloppe: B / globale: A	140 CHF	80 CHF	60 CHF
Nouvelle construction Minergie-P	140 CHF	60 CHF	60 CHF

Bonus ECO pour rénovation Minergie, rénovation ou nouvelle construction Minergie-P: + 10 CHF/m²

* Les informations données ici sont simplifiées. Pour les conditions détaillées des subventions, se référer aux pages dédiées sur www.vd.ch/subventions-energie



- Certaines communes accordent également des aides à la rénovation. Renseignements auprès de l'administration communale concernée.
- Les travaux de rénovation énergétique sont déductibles des impôts.

